

Le Trouble du langage oral chez l'adolescent

Evaluer – Traiter la dysphasie

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Actualiser les connaissances théoriques sur le trouble du langage oral (dysphasie),
- acquérir des connaissances sur le diagnostic tardif des TLO
- élaborer un projet d'accompagnement, mettre en place une rééducation.
- Tenir compte de l'évolution des modifications des classifications de santé.

La formation peut être adaptée et personnalisée en fonction du public.

PUBLIC CIBLÉ

Orthophonistes, psychologues, pédopsychiatres, psychomotriciens, AVS

ANIMATION PÉDAGOGIQUE

- **FERRANDIS Karine**, Orthophoniste, exerçant en libéral
- **MAJOREL Julie**, Pédopsychiatre, SMPEA Peyre-Plantade, CHRU de Montpellier

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- **BAGHDADLI Amaria**, Pédopsychiatre, PU – PH, CHRU Montpellier

PROGRAMME

- **Approches catégorielles, repérage nosographique des TLO.**
 - Définitions

- Classification DSM5 des troubles de la communication

▪ **Modèles théoriques et cliniques des Troubles du langage oral**

- Modèles neuropsychologiques
- Particularités cliniques chez l'adolescent
- Diagnostic différentiel avec les troubles des apprentissages (Trouble du calcul, TDAH)

▪ **Evaluation diagnostique**

- Reprise du parcours de santé
- Signes tardifs
- Critères cliniques de diagnostic

▪ **Bilan orthophonique :**

- Epreuves de langage oral élaboré
- Epreuves de communication pragmatique chez l'adolescent et le jeune adulte

▪ **Prise en charge des Troubles du langage oral**

- Remédiation cognitive et métacognitive
- Prise en charge et accompagnement scolaire et professionnel
- Education thérapeutique de groupe chez l'adolescent

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques ; Vidéo-projections ; Etudes de cas cliniques avec mise en pratique

MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- QCM
- Questionnaire de satisfaction

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION :

- Attestation

Durée : 2 journées soit 14 heures

Dates : 10 et 11 octobre 2019

Nombre d'inscrits : 25

Lieu : locaux de l'AFree – Montpellier

Coût : institutions et/ou par l'employeur : 460,00 € - professions libérales et/ou à titre individuel : 360,00 €